Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) du

# BILAN 20216 OBJECTIFS 2022

## INTRODUCTION:

Nous avons pu observer cette année une baisse de projet d'élaborations et de révisions générales des documents d'urbanisme, qui s'explique d'une part, par le renouvellement des équipes au sein des collectivités suite aux élections municipales de 2020 et d'autre part, par le lancement de plusieurs PLUi-H dans le nord du département.

Conformément à la loi « climat et résilience » du 22 août 2021, les documents de planification et d'urbanisme devront intégrer une trajectoire de réduction de l'artificialisation des sols. Une augmentation du nombre de document examiné en CDPENAF est par conséquent attendue dans les années à venir.

## UN FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION ADAPTÉE AU CONTEXTE SANITAIRF

Compte tenu du contexte sanitaire, la CDPENAF a adapté son mode de fonctionnement et ses commissions plénières se sont toutes tenues en distancielles. La commission s'est réunie à cinq reprises et a bénéficié d'une participation active et en nombre de ses membres.

En décembre, la commission a également testé un format de vote électronique et bien que non aboutie, les délibérations du conseil municipal ont été retirées par la commune avant la fin de la consultation, cette tentative aura néanmoins permis de mettre en place et de tester une nouvelle procédure.

LA LOI "CLIMAT & RÉSILIENCE" PROMULGUÉE LE 22 AOÛT 2021 LES ENJEUX D'ARTIFICIALISATION DES SOLS INTÉGRÉS DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET D'URBANISME



UNE AMBITION: atteindre en 2050 l'absence de toute artificialisation nette des sols (ZAN)

UN OBJECTIF INTERMÉDIAIRE: diviser par deux le rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030

- **COMMENT?** définir et observer l'artificialisation des sols
  - inscrire dans le droit un objectif de réduction intermédiaire
  - organiser la déclinaison de cet objectif par les collectivités territoriales, en lien avec l'Etat, des documents de planification régionaux jusqu'aux documents communaux et intercommunaux
  - mieux encadrer l'artificialisation des sols à l'échelle du projet

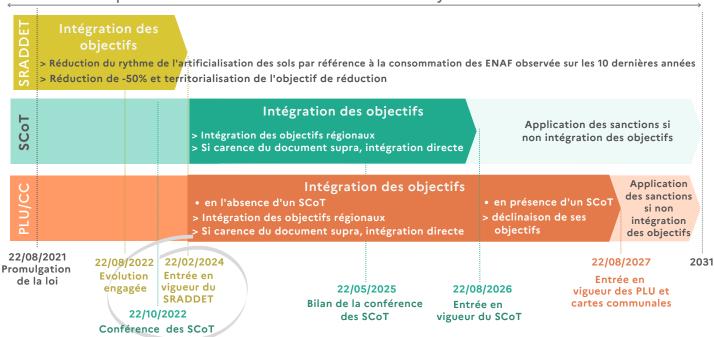
### L'IMPACT DE LA LOI CLIMAT & RÉSILIENCE SUR LES SAISINES DE LA CDPENAF

La CDPENAF peut demander à être consultée sur la consommation d'espace dans les PLU(i) de toutes les communes, y compris à l'intérieur de périmètres couverts par des SCoT post LAAAF.

Dans le département du Rhône les documents d'urbanisme des communes situées sur le SCoT des Monts du Lyonnais et le SCoT des Rives du Rhône pourront de nouveau être soumis à l'avis de la CDPENAF.

#### DES OBJECTIF CHIFFRÉS DE RÉDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION À HORIZON 2030 :

2021-2031 - première tranche décennale de réduction du rythme de l'artificialisation des sols



la loi n°2022-217 du 21 février 2022 dite "3DS" desserre un peu le calendrier contraint d'intégration dans les documents d'urbanisme des objectifs de diminution de la consommation d'espaces naturels, agricole et forestiers (ENAF)



En 2022, plusieurs décrets en Conseil d'Etat sont attendus. Ils permettront d'affiner et de préciser la mise en œuvre des principaux objectifs de la loi Climat & Résilience sur son volet "artificialisation des sols"

Ces décrets seront présentés aux membres de la CDPENAF

### LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

#### RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION

La CDPENAF du Rhône a été mise en place le 7 septembre 2015, par arrêté préfectoral. Conformément au décret 2017-1246 du 7 août 2017, le mandat des membres nommés désignés ci-après pour une durée de 6 ans, doivent être renouvelés.

L'arrêté du préfet du 12 octobre 2021 porte le renouvellement du mandat des membres de droits de la CDPENAF du Rhône et compte deux nouveaux membres :



Max VINCENT maire de Limonest, représentant suppléant d'une commune hors zone de montagne



Robert VERGER, représentant de la section foncière de la FDSEA (organisation représentative des propriétaires agricoles)

### LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

#### MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CDPENAF

Le règlement de la CDPENAF du Rhône a été mise à jour pour intégrer les modifications de l'article L 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime induites par la loi climat & résilience.

Cette mise à jour a permis notamment de préciser que la CDPENAF peut s'auto-saisir des documents d'urbanisme de toutes les communes, y compris à l'intérieur de périmètres couverts par des SCoT post LAAAF.

### LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

L'ORGANISATION DU WEBINAIRE EAU-AIR-SOL





### LES MOMENTS CLÉS DU WEBINAIRE DU 2 JUILLET 2021 :

- Introduction de la séance par Pascal Mailhos, préfet de région, préfet du Rhône
- Présentation des 3 feuilles de route par la Direction départementale des territoires

#### Sur la thématique Eau

 intervention de Serge Bérard, président du SMAGGA, sur l'action du PGRE sur le bassin versant du Garon

#### Sur la thématique Air

 intervention de Pascal Lebrun, élu de la CCSPD, sur le volet air et des actions pour accompagner la ZFE métropolitaine

#### Sur la thématique Sol

- Intervention de Pierre Dussurgey, maire de Sainte-Catherine, sur le PLU de la commune tout en sobriété foncière
- Perspectives...

... avec Jean-Luc Fugit, député de la 11e circonscription et président du conseil national de l'air

 Clôture de la séance par Benoît Rochas, sous-préfet Rhône-sud, président de la CDPENAF





Pour voir ou revoir ce webinaire ...







La CDPENAF est l'instance de gouvernance et suivi des actions portées par la feuille de route départementale « Sol »

## BILAN QUANTITATIF DES AVIS SUR LES DOCUMENTS D'URBANISME ET DES PRÉSENTATIONS EFFECTUÉS EN COPENAF

En 2021, la CDPENAF s'est réunie 5 fois exclusivement en visioconférence

#### La CDPENAF du Rhône a examiné en commission plénière :

- 1 élaboration de PLUi
- 1 révision générale de PLU
- 2 déclarations de projet dont 1 avec mise en compatibilité d'un PLUi
- 2 études préalables agricole (éviter-réduire-compenser)

#### Et des autorisations d'urbanisme :

- 3 délibérations de communes pour autoriser la construction d'habitations en dehors de la partie urbanisée (RNU)
- 1 autorisation d'urbanisme

> ET DEPUIS SA MISE EN PLACE EN 2011, 235 DOCUMENTS D'URBANISME ONT ÉTÉ ÉTUDIÉS

Cf. carte des avis produits par la CDPENAF en annexe

#### En 2021, ont été présentés en CDPENAF:

#### • Pour information :

- le bilan CDPENAF 2020 et objectifs 2021
- le bilan de la commission technique partenariale 2020 et son fonctionnement pour les autorisations urbanisme
- le bilan des avis et expertises des autorisations d'urbanisme en zone agricole 2018-2019
- La nouvelle plateforme d'échange OSMOSE
- l'arrêté de renouvellement de la CDPENAF
- o l'artificialisation des sols dans la loi climat et résilience
- les évolutions du projet de création d'une zone d'activité sur le secteur des « Ayolles »
   le décret du 14 octobre 2021 relatif à la consignation des fonds destinés au financement de mesures de compensation agricole collective

#### • Pour réflexions et échanges :

o l'organisation d'une CDPENAF délocalisée à l'automne 2021

#### Pour validation :

• la mise à jour du règlement intérieur de la CDPENAF, pour intégrer les modifications induites par la loi « climat et résilience »

Et la CTP s'est réunie 12 fois en format mixte

#### La commission technique partenariale\* a analysé :

- 1 élaboration PLU (SCoT LAAAF avant la loi Climat & Résilience)
- 2 révisions allégées
- 12 modifications PLU
- 4 modifications de droit commun PLU
- 1 ajout changements de destination PLU post enquête publique
- 47 changements de destination
- 40 autorisations d'urbanisme



\* La Commission Technique Partenariale (CTP), est une sous-commission mandatée par la CDPENAF pour l'analyse des autorisations d'urbanisme en zone agricole et des modifications ou révisions allégées des documents d'urbanisme. cf. règlement intérieur de la CDPENAF

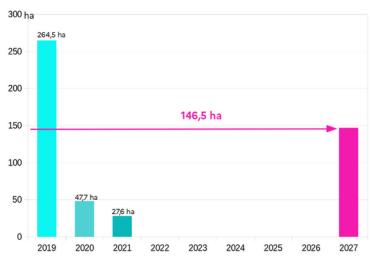
#### UN COMPTEUR DU POTENTIEL DE CONSOMMATION D'ESPACES NAF DES DOCUMENTS D'URBANISME



Depuis le 1er janvier 2019, est présenté en début de CDPENAF le compteur cumulé des surfaces A et N devenues U et AU et des surfaces AU maintenues lors des évolutions des documents d'urbanisme, pour l'ensemble des documents d'urbanisme ayant reçu un avis favorable en commission.

Ce potentiel de surfaces consommées est remis à O chaque année.

#### FIN 2021, CE POTENTIEL DE CONSOMMATION EST DE 27,6 HA



potentiel de consommation annuel examiné en CDPENAF

flux annuel de consommation maximum dans la perspective des objectifs de la feuille de route départementale SOL



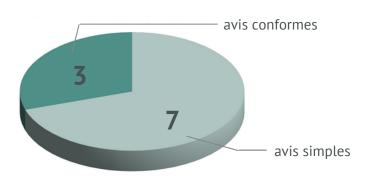
A noter : Les documents d'urbanisme analysés en 2019 et 2020, aujourd'hui approuvés affichent un potentiel de consommation d'espaces agricoles et naturels supérieur a leur potentiel de consommation au moment de leur passage en commission!

#### EN 2021, 56 HA ONT ÉTÉ RETRO ZONÉS EN A ET N

> EN 10 ANS PRÈS DE 3 314 HA INITIALEMENT U ET AU SONT DEVENUS A ET N

### ANALYSE DES AVIS RENDUS EN COMMISSION PLENIÈRE

Une année post électorale qui explique le peu de révision générale ou d'élaboration de documents d'urbanisme



- **1** défavorable
- 2 favorables avec réserves
- 5 défavorables
  - favorables avec réserves

#### La nature des dossiers ayant reçus un avis défavorable :

- 1 révision générale d'un PLU dont les évolutions apportées n'étaient pas substantielles et ne permettaient pas d'obtenir un PLU moins consommateur de foncier
- 1 déclaration de projet pour une carrière
- 2 études préalables agricoles (éviter, réduire, compenser)
- 1 Autorisation d'urbanisme dont l'activité n'est pas autorisée dans le document d'urbanisme de la commune
- 1 délibération motivée d'une collectivité pour autoriser une construction en dehors des périmètres urbanisés de la commune

05

### ANALYSE DES RÉSERVES OU RÉMARQUES ÉMISES EN COMMISSIONS PLÉNIÈRES

#### Les principales réserves et remarques émises sur les points analysés par la CDPENAF :

#### Sur la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers :

- introduire dans les créations et extensions des zones d'activités, les principes Eviter-Réduire- Compenser
- respecter les objectifs de densité et les zonages du SCoT
- renforcer la densification au sein des secteurs à investir
- mener une réflexion intercommunale sur le développement économique
- définir des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- mieux prendre en compte les enjeux environnementaux dans les projets et/ou dans les règlements

#### Sur les STECAL en zone A et N:

- justifier les STECAL et leurs périmètres
- réduire la taille des STECAL ou supprimer

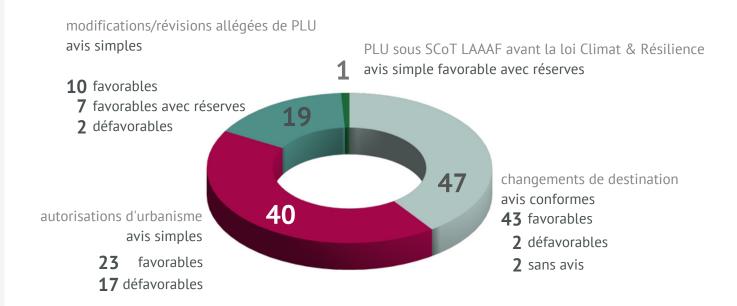
#### Sur les changements de destination de bâtiments en zone A et N :

• mieux justifier les changements de destinations et notamment leur absence d'impact sur l'activité agricole.

#### Sur l'activité agricole :

• mieux identifier les périmètres de réciprocité des exploitations

#### ANALYSE DES AVIS RENDUS EN COMMISSION TECHNIQUE PARTENARIALE



La liste des documents et autorisations d'urbanismes est annexée au bilan.



## ZOOM SUR...

### LES ETUDES PREALABLES AGRICOLES ANALYSÉES EN COPENAF

PROJET:

Aménagement des secteurs d'extension de la zone d'activités les Platières sur les communes de Saint-Laurent-d'Agny et Mornant

A SUIVRE :

- la mise en place effective d'une instance de coordination et de suivi (aménageur, élus, exploitants agricoles, COPAMO)
- lancement d'appels à projet pour un atelier de transformation et restructuration du réseau d'irrigation.

PROJET:

Création d'une zone d'activité sur le secteur des Ayolles sur les communes de Corcelles en Beaujolais et Dracé.

ACTÉS:

- la réduction de moitié de la surface initiale de la zone d'activités des Ayolles, ramenant à 7 ha son emprise,
- la réalisation d'une première et unique tranche sur le site des Ayolles,
- la remise en état des sites exploités par les sociétés de travaux publics Remuet et Auclair et leur reclassement en zone agricole,

A SUIVRE :

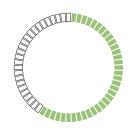
- le reclassement par la collectivité dans son document d'urbanisme en zone à usage agricole des terrains retirés du projet initial,
- la mise à jour du montant de la compensation collective et des mesures de compensation collectives retenues (objectifs, calendrier, indicateurs,...) en corrélation avec la surface définitive du projet.

PROJET:

Création d'une zone d'activité sur le secteur du Revolay à Saint Bonnet de Mure

**ATTENDU:** 

• dépôt d'un complément de l'étude pour un nouveau passage en CDPENAF (passage en CDPENAF en janvier 2022)



## A VENIR...

#### LES PLUI-H

- de la métropole de Lyon (modification)
- de la communauté de communes Saône Beaujolais
- de la communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône

### PLUSIEURS ÉTUDES PRÉALABLES AGRICOLES

- le parc d'activité du Revolay à Saint-Bonnet-de-Mure (compléments)
- la zone d'aménagement concerté du Vallon des Hôpitaux à Saint-Genis-Laval
- la zone d'aménagement concerté de l'Ile Porte à Arnas
- extension de la carrière des bords de Saône à Arnas (société VICAT)
- extension de la carrière des Rives du Beaujolais à Limas (société Plattard)

#### **A SUIVRE**

• les décrets d'application de la loi "Climat & Résilience" sur son volet "artificialisation"



## BILAN DES OBJECTIFS 2021

## **OBJECTIFS 2021**>>>>>>>> BILAN

Assurer le pilotage et le suivi de la feuille de route départementale sur la préservation du sol	$\bigcirc$	Présentation feuille route en commission
Mener une réflexion sur les modalités de présentation des documents d'urbanismes en CDPENAF	$\bigcirc$	En cours
Promouvoir l'objectif de sobriété foncière  mettre en place des actions de communication et de formation auprès des nouveaux élus, (webinaire)  identifier des actions à mettre en œuvre	<b>⊗</b>	Organisation du Webinaire le 2 juillet 2021 Réflexion à engager
Délocaliser les CDPENAF sur les territoires, à minima 1 fois dans l'année	$\bigcirc$	Le contexte sanitaire complexe n'a permis d'expérimenter que le format dématérialisé.
Étudier les pistes d'évolution du protocole de construction en zone agricole  • communiquer et diffuser aux collectivités, début 2021, des nouveaux outils du protocole,  • introduire de nouvelles notions dans le protocole,	$\bigcirc$	Reporté
DOCTRINES, OUTILS PÉDAGOGIQUES	dan	ns le cadre du groupe de travail de la charte "agriculture, urbanisme et territoires"
Construction d'une doctrine sur les changements de destination des bâtiments en zone agricole (proposition d'une fiche technique).	$\bigcirc$	En cours - 1ère réunion de travail
Partage d'une doctrine STECAL en groupe de travail de la Charte "agriculture, urbanisme et territoires"		En cours de validation par le groupe de travail
Diffusion du guide sur la prise en compte de l'agriculture dans la compensation environnementale et son annexe	$\bigcirc$	Reste à diffuser
Diffusion des nouvelles fiches sur la prise en compte de la		



## **OBJECTIFS 2022**

- ---> Assurer le pilotage et le suivi de la feuille de route départementale sur la préservation du sol
- ---> Accompagner les collectivités sur les objectifs de la loi "climat & résilience"
- ---> Décrypter et présenter en CDPENAF les décrets d'application de la loi "climat & résilience" au titre de la lutte contre l'artificialisation des sols
- ---> Diffuser la fiche CDPENAF actualisée
- ---> Diffuser un guide sur la réalisation d'une étude préalable agricole
- ---> Suivre la mise en place des mesures de compensation agricole collective (études préalables agricole)
- ---> Organiser une journée sur le terrain dans le cadre de la stratégie départementale Eau-Air-Sol

#### DOCTRINES, OUTILS PÉDAGOGIQUES >>>>>>

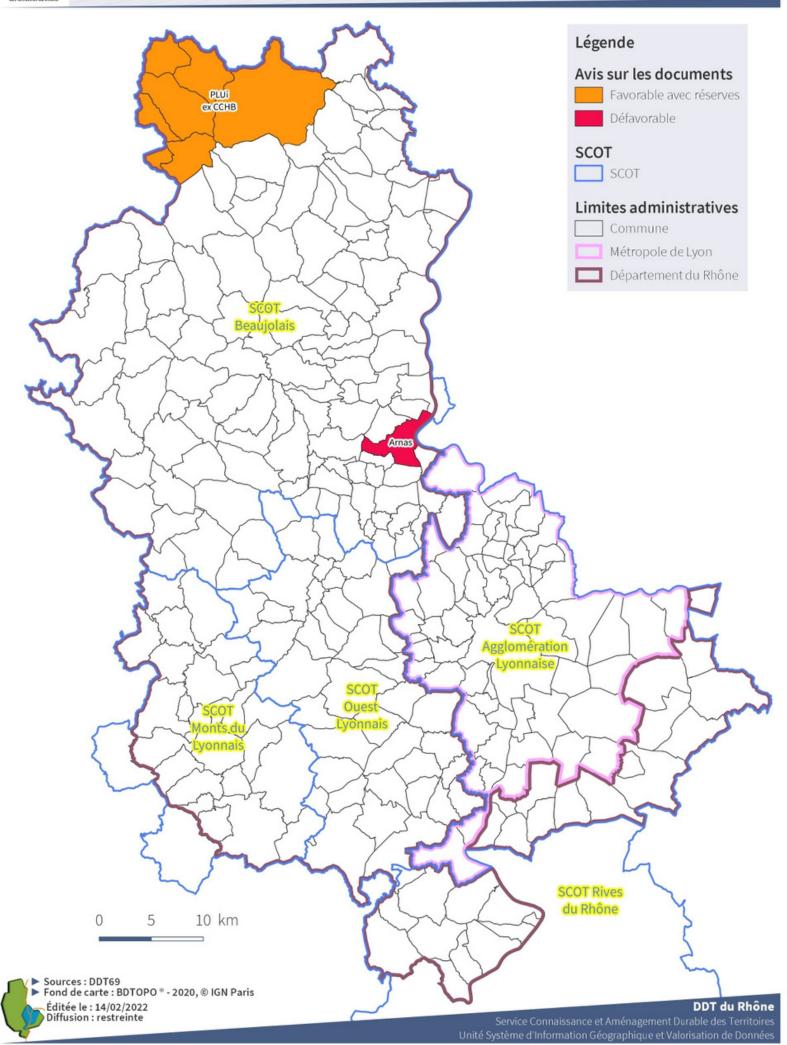
suivre les travaux du groupe de travail Charte "agriculture, urbanisme et territoires"

- valider et diffuser la doctrine STECAL
- ---> finaliser la doctrine changement de destination (doctrine sur les gîtes en zone agricole)
- ---> diffuser le guide sur la prise en compte de l'agriculture dans la compensation environnementale et son annexe
- ---> diffuser les nouvelles fiches sur la prise en compte de la forêt dans les documents d'urbanisme

## Avis produits par la CDPENAF

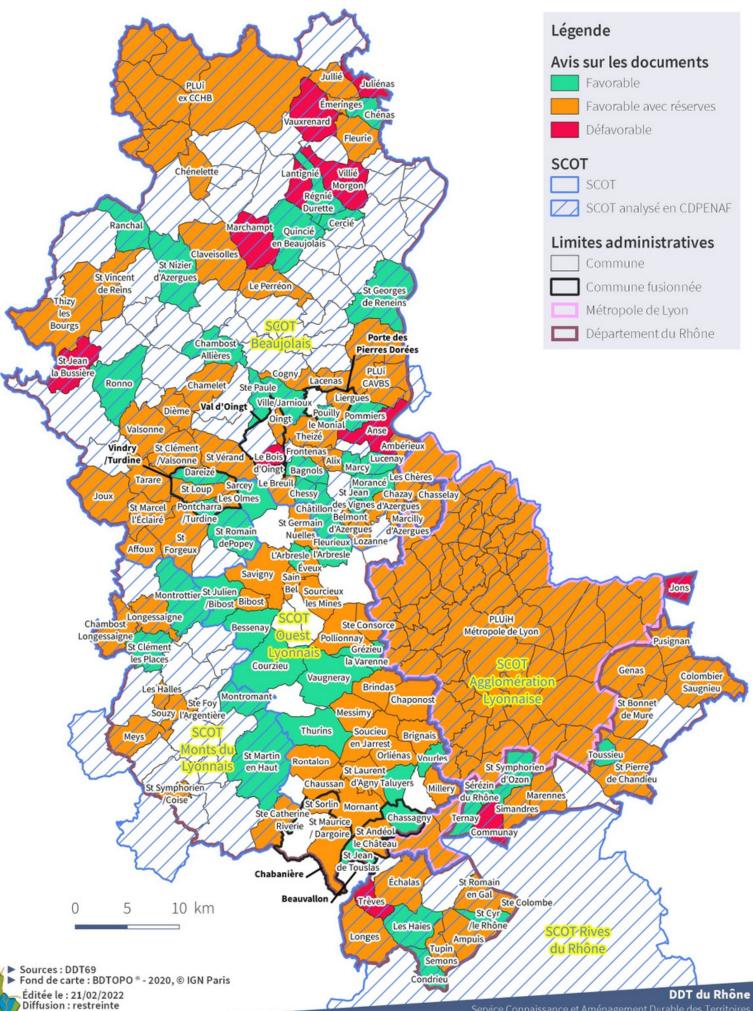
sur les documents d'urbanisme en 2021

Direction départementale des les téritaires du Rhône



## Avis produits par la CDCEA / CDPENAF

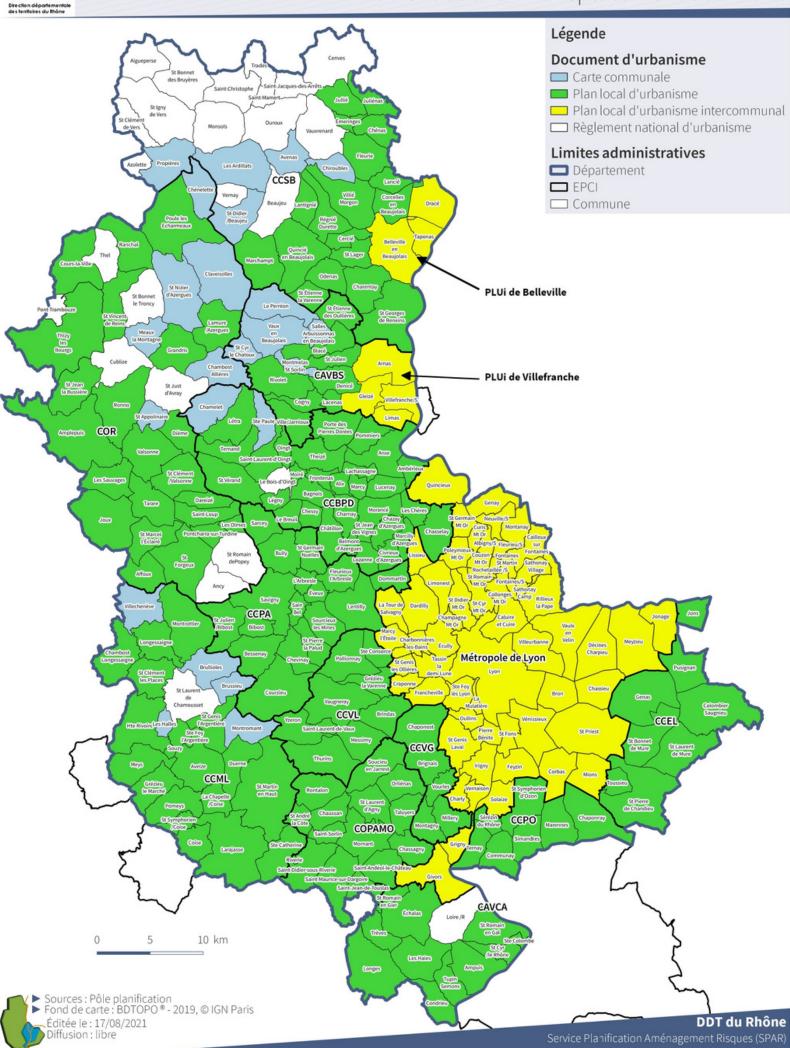
sur les documents d'urbanisme de mai 2011 à décembre 2021



Service Connaissance et Aménagement Durable des Territoire Unité Système d'Information Géographique et Valorisation de Donnée



## Situation des documents d'urbanisme Au 1er août 2021 - Département du Rhône



## DOCUMENTS D'URBANISMES - CTP 2021

	OHD/HHOMEO O	
COMMUNES	NATURE DU PROJET	AVIS
SOURCIEUX-LES-MINES	MODIFICATION N°3 DU PLU	FAVORABLE AVEC REMARQUE
LAMURE-SUR-AZERGUES	MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°4 DU PLU	FAVORABLE
RONTALON	MODIFICATION N°1 DU PLU	FAVORABLE
SAINT-ROMAIN-EN-GAL	MODIFICATION N°1 DU PLU	FAVORABLE AVEC REMARQUE
LE-BREUIL	AJOUT DE 2 CHANGEMENTS DE DESTINATION POST ENQUÊTE PUBLIQUE	FAVORABLE
LOIRE-SUR-RHÔNE	ÉLABORATION DU PLU	FAVORABLE AVEC RÉSERVES ET REMARQUES
FLEURIE	MODIFICATION N°2 DU PLU	FAVORABLE
VINDRY-SUR-TURDINE / PONTACHARRA- SUR-TURDINE	MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°6 DU PLU	DÉFAVORABLE
VINDRY-SUR-TURDINE / PONTACHARRA- SUR-TURDINE	MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°6 DU PLU CHANGEMENT DE DESTINATION	FAVORABLE AVEC RÉSERVES
VINDRY-SUR-TURDINE / LES-OLMES	MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°6 DU PLU CREATION D'UNE ZONE AL POUR INSTALLATIONS LÉGÈRES	DÉFAVORABLE
VINDRY-SUR-TURDINE/ PONTACHARRA- SUR-TURDINE	RÉVISION ALLÉGÉE N°7 DU PLU	FAVORABLE
SAINT-MARCEL-L'ÉCLAIRÉ	RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLU	FAVORABLE
CHENAS	MODIFICATION N°4 DU PLU	FAVORABLE
LANTIGNÉ	MODIFICATION N°2 DU PLU	FAVORABLE AVEC REMARQUE
SAVIGNY	MODIFICATION N°1 DU PLU	FAVORABLE AVEC RÉSERVES
THIZY-LES-BOURG	MODIFICATION N°1 DU PLU	FAVORABLE AVEC RÉSERVE
CHAPONOST	MODIFICATION N°1 DU PLU	FAVORABLE AVEC RÉSERVE
ECHALAS	MODIFICATION N°1 DU PLU	FAVORABLE
BELMONT-D'AZERGUES	MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2 DU PLU	FAVORABLE

## AUTORISATIONS D'URBANISME - CTP 2021

### CHANGEMENTS DE DESTINATION >>>>> AVIS CONFORMES

Pétitionnaire	Commune	Avis
SCI CHATEAU DES JARNOUX	JULIENAS	Favorable
CHAVEROT	MONTROTTIER	Défavorable
CHAMBON Mickael	VILLIE-MORGON	Favorable
CHARLES Pauline	BIBOST	Favorable
GONON Marc	LARAJASSE	Favorable
DENIS et LACHANELLE	CHABANIERE	Favorable
BLUMA Alexis	AVEIZE	Favorable
BOLEVY Roland	SAINT FORGEUX	Favorable
MONIN Thomas	BRINDAS	Favorable
MONFRAY Baptiste	SAINT GEORGES DE RENEINS	Défavorable
PICHON Sylvie	CHASSELAY	Favorable
QUINAT Clément	DUERNE	Favorable
SORTAIS Cyril	RANCHAL	Favorable
CHIPIER Denis	CHAUSSAN	Favorable
GARCIA José	IRIGNY	Favorable
JAFFRE Christian	CHARENTAY	Favorable
RUILLAT Paul	SAINTE CONSORCE	Favorable
EL BAHI Abdeslam	SOUCIEU EN JARREST	Favorable
PATARD Alexis	SAINTE COLOMBE	Favorable
EARL DOMAINE	SAVIGNY	Favorable
BERTHOLON Marie	SAINT GENIS L'ARGENTIERE	Favorable
DUBREUIL	BLACE	Favorable
SCI ST AYGUE 69	BAGNOLS	Favorable
SAS Investissement	ARNAS	Favorable

	Commune	Avis
BAILLY Aurélien	BIBOST	Favorable
SARL BERGER	SAVIGNY	Favorable
COTILLON Florian	CHENAS	Favorable
ROCHANT Loïc	LONGESSAIGNE	Favorable
BARANGE Christelle	DUERNE	Favorable
BARBIER Emmanuel	DUERNE	Favorable
MARJOLAIS Quentin	HAUTE RIVOIRE	Favorable
HOFSTETTER Guy	JOUX	Favorable
PEURIRERE Eric	LA CHAPELLE SUR COISE	Favorable
Vignobles SALMANAZAR	MORANCE	Favorable
VILLE Philippe	POMEYS	Favorable
CHATEAU LA FORET	THIZY LES BOURGS	Favorable
BORDET/FOURNEL Rapha	E LA CHAPELLE SUR COISE	Favorable
QUINAT Clément	DUERNE	Favorable
MANAUT Frédéric	DUERNE	Favorable
PERILLAT Roland	SAINT ETIENNE LA VARENNE	Favorable
THIZY Albane	COURZIEU	Favorable
DANGUIN Maxime	BLACE	Favorable
YILAR Ozan	BLACE	Sans objet CDNPS
FAUDON Michaël	FLEURIE	Favorable
TOUBIN Hugo	THEIZE	Favorable
SAS Château Laforest	THIZY LES BOURGS	Sans objet RNU
VERMOREL Thierry	VAL D'OINGT	Favorable

## AUTORISATIONS D'URBANISME - CTP 2021

### **AUTORISATIONS D'URBANISME >>>>> AVIS SIMPLES**

Pétitionnaire	Commune	Avis
ROMY Nicolas	MORANCE	Favorable
BURGAUD Alexandre	LANTIGNIE	Défavorable
EARL DOMAINE DES FORETS	ANSE	Défavorable
THIZY Caroline	COURZIEU	Défavorable
GAEC DU VANEL	CHAMBOST ALLIERES	Favorable
EARL LA GAROTIERE	JONS	Favorable
EARL LA FERME DES CRETS	LETRA	Favorable
GAEC DU BOUT DU MONDE	LE PERREON	Favorable
JAMBON Gabriel	CHARENTAY	Favorable
BOLVY Patrick	VAL D'OINGT	Défavorable
EARL DES FONTAINES	TALUYERS	Favorable
MERCHIER Benoît	MORANCE	Favorable
PIQUAND Sébastien	JULIENAS	Favorable
CHAGNY Alexis	QUINCIE EN BEAUJOLAIS	Favorable
RUET Jean-Paul	SAINT ETIENNE LES OULLIERES	Favorable
VERMOREL Patrick	LE PERREON	Favorable
CHAGNY Alexis	QUINCIE EN BEAUJOLAIS	Favorable
BERILLON Camille	LE PERREON	Favorable
BEROUD Jérémy	IRIGNY	Défavorable
EARL Domaine des Fonds	FLEURIE	Défavorable

Pétitionnaire	Commune	Avis
EARL DOMAINE ANITA	BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS	Favorable
JOUBERT Jean-Pierre	BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS	Défavorable
EL DURAND Angélique	COURZIEU	Défavorable
GAEC BEAU SOLEIL	LONGES	Favorable
ODIN Sylvain	SAINT NIZIER D'AZERGUES	Favorable
PERRIER Michel	SAINT GEORGES DE RENEINS	Défavorable
BRAILLON Régis	GLEIZE	Défavorable
EARL MOLLIERES	VILLECHENEVE	Favorable
NUGUE Dimitri	LOZANNE	Favorable
RAMPON Noël	CLAVEISOLLES	Défavorable
SERRAILLE Régis	VILLECHENEVE	Favorable
DE LESCURE Aurélien	CHAMBOST LONGESSAIGNE	Défavorable
BURGAUD Alexandre	LANTIGNIE	Défavorable
LONGEFAY Jean-Paul	LES ARDILLATS	Défavorable
CHAVANT Olivier	CHAMBOST ALLIERES	Favorable
GAEC GRANGE CROIZET	SAINT-MARTIN-EN-HAUT	Favorable
BERROUD Jérémy	IRIGNY	Favorable
MONARD Christophe	VAL D'OINGT	Défavorable
LONGEFAY Jean-Paul	LES ARDILLATS	Défavorable
GFA MONTROUARD	SAINT-MARTIN-EN-HAUT	Défavorable